

COMMUNE DE  
**SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Liste des délibérations prises lors du conseil municipal du 28 janvier 2025**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Gilbert EL KAÏM, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Nicolas ROBERTO qui donne procuration à Léon AUBERT, Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Charlotte L'HERMITE qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA.

ABSENT : Serge RENIET

SECRETAIRE : Sabine LOPEZ

**Le procès-verbal de la séance du 27 décembre est approuvé à l'unanimité.**

**Affaire n°1 – Cession du fonds de commerce du restaurant le Chapeau Rouge- signature de l'acte de cession en tant que bailleur.** **2025-001**

Les exploitants actuels du restaurant du Chapeau Rouge ont décidé de céder leur fonds de commerce. La commune est propriétaire des murs du restaurant et a signé un bail commercial qui se terminera en juin 2029. A ce titre la commune doit participer à la signature de cette cession qui inclut la reprise du bail en cours.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°2 – Château – création de 3 postes pour accroissement d'activité et saisonniers à durée déterminée pour la saison prochaine.** **2025-002**

En prévision de l'ouverture du Château la saison prochaine, il est proposé de créer 3 postes :

- 1 poste pour accroissement d'activité de 12 mois à temps complet pour la médiation culturelle et la fonction de régisseur
- 2 postes saisonniers de 4 et 6 mois dédiés à l'accueil du public

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°3 - Protection sociale complémentaire - Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes de Haute Provence (CDG 04) afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat collectif associé pour les risques santé.** **2025-003**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la commune devra verser à tous les agents municipaux une participation minimum de 15 € / mois pour la protection sociale complémentaire santé.

Il est proposé de mandater le CDG 04 afin de lancer une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat collectif pour les risques santé.

Ce mandatement n'engage en rien la commune qui pourra décider de ne pas s'associer à ce contrat collectif et plutôt verser la participation aux agents qui ont souscrit individuellement à un contrat labellisé.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°4 - Conseil Départemental du 04 - Convention de mise à disposition d'un accès au logiciel Flora Musée - convention dans le cadre du projet européen Interreg VI Alcotra Digitalps Museum. 2025-004**

Le Conseil Départemental propose à la commune la signature de 2 conventions :

- mise à disposition d'un accès au logiciel Flora Musée pour assurer une meilleure gestion administrative et scientifique des collections muséographiques partagées pour leur valorisation et leur diffusion au public
- projet européen Interreg VI Alcotra Digitalps Museum : a pour objectif de créer des services numériques de valorisation des sites culturels et de diffusion des œuvres pour renforcer l'offre patrimoniale transfrontalière, en démocratiser l'accès et dynamiser un réseau des musées au bénéfice des populations.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°5 - Conseil Départemental du 04 – renouvellement de la convention cadre d'adhésion au réseau des musées 04. 2025-005**

Le Conseil Départemental propose de renouveler l'adhésion de la commune au réseau des musées 04 qui fédère et permet à ses membres de bénéficier à titre gratuit de plusieurs services.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°6 - Réfection et remise en service des bornes fontaines – demande de subvention au titre du FODAC. 2025-006**

Il est proposé de procéder à la réfection et à la remise en service des 10 bornes fontaines qui sont réparties dans le village, pour un montant estimatif de 25 000 € HT.

Une subvention peut être sollicitée auprès du Département au titre du FODAC pour 11 954 € maximum.

Affaire reportée

**Affaire n°7 - Médiation culturelle – demande de subvention auprès des Villages et Cités de Caractère (VCC). 2025-007**

Dans le cadre de la médiation culturelle, il est possible de solliciter une subvention auprès des VCC afin de perpétuer et finaliser l'action en cours : création d'une présentation de l'aile nord du Château en réalité augmentée. Le montant estimatif de ce projet : 33 795 € HT.

Adopté à la majorité des votants (Gilbert EL KAÏM s'abstient).

**Affaire n°8 - Médiation culturelle – demande de subvention à la Région. 2025-008**

Dans le cadre de la médiation culturelle, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région afin de perpétuer et finaliser l'action en cours : création d'une présentation de l'aile nord du Château en réalité augmentée. Le montant estimatif de ce projet : 33 795 € HT.

Adopté à la majorité des votants (Gilbert EL KAÏM s'abstient).

**Affaire n°9 - Médiation culturelle – demande de subvention au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). 2025-009**

Dans le cadre de la médiation culturelle, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre du FNADT afin de perpétuer et finaliser l'action en cours : création d'une présentation de l'aile nord du Château en réalité augmentée.

Le montant estimatif de ce projet : 33 795 € HT.

Adopté à la majorité des votants (Gilbert EL KAÏM s'abstient).

**Affaire n°10 - Réhabilitation des hangars situés derrière l'épicerie - demande de subvention à la Région.** **2025-010**

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région pour financer les travaux de réhabilitation des hangars pour un montant estimatif de 320 000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°11 - Réhabilitation des hangars situés derrière l'épicerie – demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).** **2025-011**

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2025 pour financer les travaux de réhabilitation des hangars pour un montant estimatif de 320 000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°12 - Avis sur 3 demandes d'affiliation au Centre de Gestion des Alpes de Haut Provence émises par le CCAS de Manosque, le syndicat mixte « Les scènes de Haute-Provence » et le syndicat mixte du Seignus d'Allos.** **2025-012**

Il est proposé de ne pas s'opposer aux 3 demandes d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°13 - Ville active et sportive – dossier de candidature.** **2025-013**

Le label Ville active et sportive est organisé par le Conseil National des Villes Actives et Sportives (CNVAS), dont les membres fondateurs sont l'Association Nationale Des Élu(e)s en charge du Sport (ANDES) et l'UNION Sport & Cycle, sous le haut patronage du ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il est soutenu par son partenaire l'Agence Nationale du Sport.

Le label Ville Active et Sportive vient récompenser et valoriser les communes qui portent des initiatives, des projets et des politiques sportives innovantes visant à encourager la pratique d'activités physiques et sportives par le plus grand nombre.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°14 - Modification du contrat de distribution d'eau potable – avenant n°1.** **2025-014**

Il est proposé de modifier le contrat de distribution d'eau potable pour y ajouter les précisions suivantes :

- les nouveaux compteurs seront installés dans un abri compteur en limite de propriété. La commune fournit et pose l'abri compteur
- pour les compteurs déjà en place, les déplacements se font en fonction des besoins, en limite de propriété. Les frais induits par le déplacement sont à la charge de la partie demandeur du changement de position, soit la commune, soit l'abonné.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°15 - Droit de préemption urbain – déclarations d'intention d'aliéner n° 2025-001, 002 et 003.** **2025-015**

La déclaration d'intention d'aliéner n°2025-002 est sans objet puisque la commune est l'acquéreur des terrains en question situés Chemin des vignes.

Adopté à l'unanimité.

**Affaire n°16 – Aide financière au département sinistré de Mayotte.**

**2025-016**

Il est proposé de voter une aide financière à attribuer au département de Mayotte suite au passage du cyclone Chido.

Adopté à l'unanimité pour une aide financière de 500 €

**Affaire n°17 - Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) – modification des statuts.**  
**2025-017**

Monsieur le Maire présente la délibération votée par le SMAEP pour la modification de ses statuts portant sur le siège social, les communes membres et le nombre de voix par commune membre et par EPCI.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Simiane la Rotonde, le 05/02/2025.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Affiché le 05/02/2025

